

Du tir, du droit et de la liberté

Autor(en): **Curtenaz, Sylvain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du tir, du droit et de la liberté

Par le capitaine Sylvain Curtenaz

Posséder un droit suffit-il à le garantir pour l'éternité ? L'histoire est faite d'atteintes au droit. Celui de porter une arme est l'apanage de l'homme libre : les citoyens d'Appenzell perpétuent ce symbolisme en se rendant armés de leur sabre à la Landsgemeinde. En Suisse, le citoyen-soldat, équipé de son arme d'ordonnance, incarne l'homme libre et responsable, la volonté commune de garantir l'existence de la démocratie.

Or, depuis les années 1980, un courant abolitionniste, tantôt soutenu par la Confédération, tantôt réclamé par des autorités cantonales ou des partis politiques, a pris une ampleur certaine. Droit contre pouvoir ? Droit dont la gauche réclame la restriction, assortie d'un nouveau fichier central tenu par un « Etat fouineur », pour reprendre une terminologie à la mode dans certains milieux.

Relevant les étapes des différents mouvements abolitionnistes qui ont vu le jour dans notre pays depuis le début de ce siècle, montrant dans ce combat la crainte et le poids des cantons-ville, Zurich et Genève, Richard Munday¹ démontre comment, au fur et à mesure que se dégrade l'image de notre démocratie et de notre armée, cette tendance gagne en importance. En effet la perception de ce droit évolue en parallèle avec l'intérêt que lui trouvent les gouvernants².

L'union du tir sportif et de la préparation militaire ne nous a-t-elle pas offert un sport national ? Or, celui-ci est mis gravement en péril, non seulement par le monde politique et l'agitation extrémiste, mais aussi, hélas, par les errements de la Société suisse des carabiniers. La vénérable

association, pour « rester dans le coup », s'efforce de rendre de plus en plus difficile l'accès aux compétitions pour le détenteur d'une arme militaire, et elle ne soutient pas suffisamment le tir de combat sportif. Ceci peut paraître futile, mais pour un citoyen britannique aux prises avec l'une des lois les plus dures du monde en matière de possession d'arme, cette scission entre la défense nationale et le tir comporte un danger évident. C'est pour lui de l'expérience vécue !

L'ouvrage de R. Munday est une contribution active à un débat qui a pris une tournure politique, souvent cristallisée autour de la question de l'adhésion à l'Europe. Rassemblant les différents points de vue émis sur la question dans notre pays, l'auteur a produit, sur la base d'une vaste documentation et d'une intéressante iconographie, un précieux outil de travail qui nous invite à la réflexion.

Dès que des valeurs fondamentales, comme l'indépendance du pays ou l'existence de son armée, sont mises en question, les droits les plus élémentaires du citoyen risquent de disparaître dans les oubliettes de la société multiculturelle. C'est le sort qui attend le tir dans notre pays, moins à cause d'une volonté délibérée de ceux auxquels il appartient de le défendre contre ses adversaires qu'à cause de leur couardise et de leurs reculades. Si les fondateurs de la Confédération de 1848 ont créé ensemble l'instruction obligatoire et l'armée fédérale, c'est qu'ils avaient une idée saine du citoyen. Ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui dans les milieux gouvernementaux.

S. Cz.

¹ Munday, Richard : *Most Armed and Most Free ?* Brightlingsea, Essex, Piedmond Publishing, 1995. ISBN 1-871134-01-3 (environ Fr. 29.- ttc).

² Haerke, Heinrich : « *The Rite to Bear Arms* », *Handgunner*, N° 63, 1995, pp. 46-53.